nestenn

GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 1er janvier 2026

TRANSACTION VENTE

Pour un prix de vente inférieur ou égal à **49 999 €** : **5 000 € TTC**
Pour un prix de vente compris entre **50 000 € et 59 999 € : 6 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **60 000 € et 69 999 € : 7 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **70 000 € et 79 999 € : 8 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **80 000 € et 89 999 € : 9 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **90 000 € et 199 999 € : 10 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Pour un prix de vente compris entre **200 000 € et 249 999 € : 12 000 € TTC** d'honoraires forfaitaires.
Au-delà de **250 000 € : 5% TTC** d'honoraires forfaitaires.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 199 € TTC.
Rappel un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Non facturés.

Honoraires de visite, constitue du dossier locataire et de rédaction du bail : 1 mois de loyer CC partagés à part égales entre le locataire et le propriétaire dans la limite du plafond autorisé 8 € TTC par m^2 de surfaces habitables.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

Inclus dans les honoraires de location

Part bailleur : 3 € TTC par m^2 de surface habitable dans la limite du plafond autorisé

Part locataire : 3 € TTC par m^2 de surface habitable dans la limite du plafond autorisé.